Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 059-215903527-20261105-DELIB2026110502-DE

Ville de
Linselles

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE **LINSELLES**

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Madame le Maire, en salle d'honneur de la Mairie,

Séance du 5 novembre 2026

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 29
2°- Conseil Municipal convoqué le : 30 octobre 2026
3°- Présents :
- Mme Isabelle POLLET, *Maire*
- M. Antony PIRES, Mme Joséphine BROUTIN, M. Dominique SINNAEVE, Mme Martine PETIT, M. Olivier OSTYN, Mme Fabienne LORENT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoints*
- Mme Elisabeth BOUREL, Mme Delphine DEJONCKERE, Mme Béatrice FERRANT-PERES, Mme Olivia LEMERSRE, *Conseillères déléguées*
- M. Patrick HELLIN, M. Bertrand DUMORTIER, M. Philippe VERSAILLE, Mme Hélène LEJEUNE, M. Alexandre VERHELST, Mme Nadège DENORME, M. Pierre-Édouard MARQUET, M. Cyril MANTEZ, Mme Alice REMORY, Mme Justine PERSYN, M. Jean-Pierre LELEU, Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, M. Bertrand FLORIN, Mme Dominique BOJAGO, *Conseillers municipaux*

4°- Pouvoirs :
- M. Alexis CABIERE, *Conseiller délégué*, donne pouvoir à Mme Béatrice FERRANT-PERES, *Conseillère déléguée*
- Mme Christelle CORNARD, *Conseillère municipale*, donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUREL, *Conseillère déléguée*
- M. Stéphane FOUCHER, *Conseiller municipal*, donne pouvoir à M. Cyril MANTEZ, *Conseiller municipal*

5°- Secrétaire de séance : Alice REMORY
6°- Absent excusé : Néant
7°- Absent non excusé : Néant
8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n° 2026-11-05-02

AVIS DE LA COMMUNE DE LINSELLES RELATIF AU PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE 2027-2032 DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE (MEL)

Rapport de Madame Isabelle POLLET, Maire

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 059-215903527-20261105-DELIB2026110502-DE

Exposé :

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu la délibération n°26 C 0095 du Conseil métropolitain en date du 26 juin 2026 relative au débat sur l'opportunité d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), notamment son article L. 5211-11-2, précisant que « *si l'organe délibérant décide de l'élaboration du Pacte de gouvernance mentionné au 1° du présent I, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général ou de l'opération mentionnée au premier alinéa du présent I, après avis des Conseils Municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte* » ;

Considérant le courrier de la MEL en date du 25 septembre 2026, sollicitant la présentation du projet de Pacte de gouvernance devant les Conseils Municipaux des communes membres de la MEL pour avis ;

Considérant que la MEL a organisé les conditions de la co-construction du Pacte de gouvernance avec les communes en mettant en place une série de Conférences territoriales des Maires et en inscrivant ce sujet à l'ordre du jour de deux Conférences métropolitaines des Maires ;

Considérant enfin le projet de Pacte de gouvernance 2027-2032 de la MEL ci-annexé ;

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ÉMETTRE** un avis favorable sur le projet de Pacte de gouvernance entre les communes membres de la MEL ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision :

ADOPTÉE

POUR	:	29
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Alice REMORY



Madame le Maire,

Conseillère Déléguée Métropolitaine,



Isabelle POLLET